

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 28 août 2007, à 20 h 00, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Suzanne Chartrand, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Jean-François Houle, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Yvan Noël, Hélène Roberge, Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Carole Vigneault et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Lucie Legault et monsieur Marc-André Lehoux

ÉTAIENT AUSSI ABSENTS : madame Line Tessier et messieurs Joël Boucher et Jean-François Rabouin

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

1.1 Accueil de madame Nicole Deschênes, commissaire de la circonscription n° 24

Conformément à l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires, après consultation du Comité de parents, madame Nicole Deschênes a été nommée commissaire de la circonscription n° 24 par résolution du Conseil des commissaires le 28 juin 2007.

Une déclaration écrite de son assermentation est déposée à l'annexe ACC-001-08-08.

Les membres du Conseil souhaitent la bienvenue à madame Deschênes.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-001-08-07 Il est proposé par monsieur Claude Henri d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
 - 1.1. Accueil de Madame Nicole Deschênes, commissaire de la circonscription n°24.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal (...) néant.
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
 - 4.2. Rapport de la présidente.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Demandes de révision d'une décision touchant un élève
 - 6.2. Adoption des objets de reddition de comptes.
7. Information :
 - 7.1. Incendie à l'école Antoine-Girouard
 - 7.2. Fuite de gaz à l'école De Mortagne
 - 7.3. Suivi de la rencontre avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Néant.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente un rapport verbal sur certains dossiers concernant les villes de Beloeil, McMasterville et Mont-Saint-Hilaire.

4.2 Rapport de la présidente

Madame Suzanne Chartrand, présidente, présente un rapport verbal sur les activités auxquelles elle a pris part depuis juin 2007, notamment :

- participation à la Conférence des cadres de la Commission scolaire des Patriotes
- accueil des employés du siège social pour la rentrée
- rencontre avec les représentants de la ville de Beloeil concernant divers dossiers, notamment la cession du Pavillon des Tilleuls.

5. PAROLE AU PUBLIC

Plusieurs citoyens sont présents. Madame Chartrand explique la procédure à suivre et elle invite ceux qui le désirent à s'exprimer. Aucune intervention n'est faite par le public.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève / transfert

Huis clos

C-002-08-07 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que l'assemblée se poursuive à huis clos.
Il est 20 h 15.

Retour à l'assemblée publique

C-003-08-07 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.
Il est 20 h 30.

Les membres conviennent de changer l'ordre dans lequel les demandes leur sont présentées vu la présence de parents.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école de la Passerelle, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-004-08-07 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école de la Passerelle, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école de la Passerelle, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Lucie Legault

Considérant la recommandation de ce comité;

C-005-08-07 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école de la Passerelle, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 21

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Madame Louise Séracino enregistre son abstention.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école Jolivent, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Lucie Legault;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-006-08-07 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école Jolivent, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 21
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Madame Louise Séracino enregistre son abstention.

Huis clos

C-007-08-07 Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse que l'assemblée se poursuive à huis clos.
Il est 20 h 35.

Retour à l'assemblée publique

C-008-08-07 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée redevienne publique.
Il est 21 h 10.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école de la Passerelle, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-009-08-07 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école de la Passerelle, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école de la Passerelle, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-010-08-07 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école de la Passerelle, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école de la Passerelle, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Lucie Legault;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-011-08-07 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école de la Passerelle sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école Saint-Mathieu, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Lucie Legault;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-012-08-07 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école Saint-Mathieu, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 21

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Madame Louise Séracino enregistre sa dissidence.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école Pierre-Boucher, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Lucie Legault;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-013-08-07 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école Pierre-Boucher, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école la Roseraie, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-014-08-07 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école la Roseraie, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école Marie-Victorin, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-015-08-07 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école Marie-Victorin, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 21

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Madame Louise Séracino enregistre sa dissidence.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à une demande de choix école, à l'école la Roseraie, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-016-08-07 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école Marie-Victorin, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 21

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Madame Louise Séracino enregistre sa dissidence.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription à l'école Le Petit-Bonheur, de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Hélène Roberge;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-017-08-07 Il est proposé par madame Hélène Roberge de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-002-08-07 à l'école Le Petit-Bonheur, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Adoption des objets de reddition de comptes

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente ce dossier.

Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant les consultations faites relativement à l'élaboration d'un plan quinquennal de reddition de comptes ;

Considérant la recommandation positive et l'adoption du plan quinquennal de reddition de comptes par les membres du Comité exécutif ;

C-018-08-07 Il est proposé par madame Denise Tremblay de prendre acte dudit plan.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION

7.1 Incendie à l'école Antoine-Girouard

Monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, présente un rapport verbal sur cet événement. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil des commissaires.

Un échange s'ensuit sur la question de la surveillance des chantiers par les intervenants concernés.

7.2 Fuite de gaz à l'école De Mortagne

Monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles présente un rapport verbal. Il fait part des mesures prises ainsi que des travaux correctifs en cours.

7.3 Suivi de la rencontre avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait rapport sur une rencontre tenue avec des représentants de la Ville de St-Bruno-de-Montarville concernant l'évaluation des besoins d'espace de la ville et de la Commission scolaire des Patriotes et quelques hypothèses envisagées à ce sujet.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- > Madame Johanne de Villers fait état du non respect des règles d'hygiène par certains propriétaires d'animaux sur les terrains et cours d'école à Boucherville.
- > Monsieur Claude Henri suggère qu'on explore la possibilité de former des surveillants de chantiers.

- > Madame Denise Tremblay note un retard dans l'acheminement des listes de matériel scolaire à l'école De Mortagne.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-019-08-07

À 21 h 45, il est proposé par monsieur Claude Henri de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire général

AG/mg